

HANDÉO'SCOPE



Le baromètre de l' **observatoire** national
des **aides humaines**

Ce baromètre s'adresse à tous les acteurs du handicap et du domicile. Il permet de valoriser et de mieux connaître les services d'aide à domicile qui accompagnent des personnes en situation de handicap. Il s'appuie sur l'exploitation de données quantitatives existantes au 30 septembre 2016.

Triptyque Handicap - Aides humaines - Domicile



HANDICAP

2,4 millions d'adultes
en situation de handicap
330 000 enfants
en situation de handicap
4 millions d'aidants
non professionnels

AIDES HUMAINES

AAH ≈ **1 million** de bénéficiaires
AEEH ≈ **240 000** bénéficiaires
PCH ≈ **185 000** bénéficiaires
ACTP ≈ **65 000** bénéficiaires

DOMICILE

- **8 500** services d'aide et d'accompagnement à domicile
- **270** services labellisés Cap'Handéo
- **371 millions** d'heures d'intervention pour l'ensemble des activités prestataires
- **29 millions** d'heures d'intervention auprès d'un public en situation de handicap

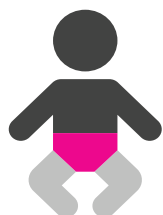
Avec le soutien de



I. LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Définition du handicap dans la loi du 11 février 2005 (article L.114 du CASF) :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »



X 330 200

Enfants / adolescents en situation de handicap

À la rentrée 2014, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) évalue à **330 200 le nombre d'enfants/adolescents** scolarisés en milieu ordinaire (179 849), en ULIS¹ (80 092), en établissements hospitaliers (7 769) ou en établissements médico-sociaux (70 193)².



2,4 millions de personnes reconnues en situation de handicap

Adultes handicapés vivant à domicile

La CNSA et la DARES estiment à **2,4 millions** le nombre de personnes en âge de travailler et déclarant être bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.



4 millions d'aidants non professionnels accompagnant des personnes handicapées

Aidants non professionnels à domicile

4 millions de personnes³ de 16 ans ou plus aident de façon régulière et à domicile une ou plusieurs personnes de moins de 60 ans en raison de leur situation de handicap.

Pour les personnes bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) et aidées dans les actes de la vie quotidienne, âgées entre 20 et 59 ans et vivant à domicile :

- près de 50 % sont aidées par leur(s) parent(s) (le plus souvent la mère) ;
- plus de 30 % sont aidées par leur conjoint ;
- environ 25 % sont aidées par leur(s) enfant(s) ou par leur(s) frère(s) et/ou sœur(s) ;
- au moins 11 % sont aidées par des amis ou voisins⁴.

¹ Unité localisée pour inclusion scolaire

² CNSA, *Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2016*, juin 2016

³ DREES, *Enquête Handicap-Santé auprès des aidants informels*, n°47, décembre 2010

⁴ Le total est supérieur à 100 % car la personne peut être accompagnée par plusieurs aidants.

ESPAGNACQ M., *L'aide humaine apportée aux bénéficiaires d'une allocation de compensation du handicap*, Études et résultats, n°855, DREES, octobre 2013



II. LES AIDES HUMAINES

Prestation de compensation du handicap (PCH) et Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)

En 2015, **249 000** personnes ont perçu la PCH (184 000) ou l'ACTP (65 000)⁵.

Allocation adulte handicapé (AAH)

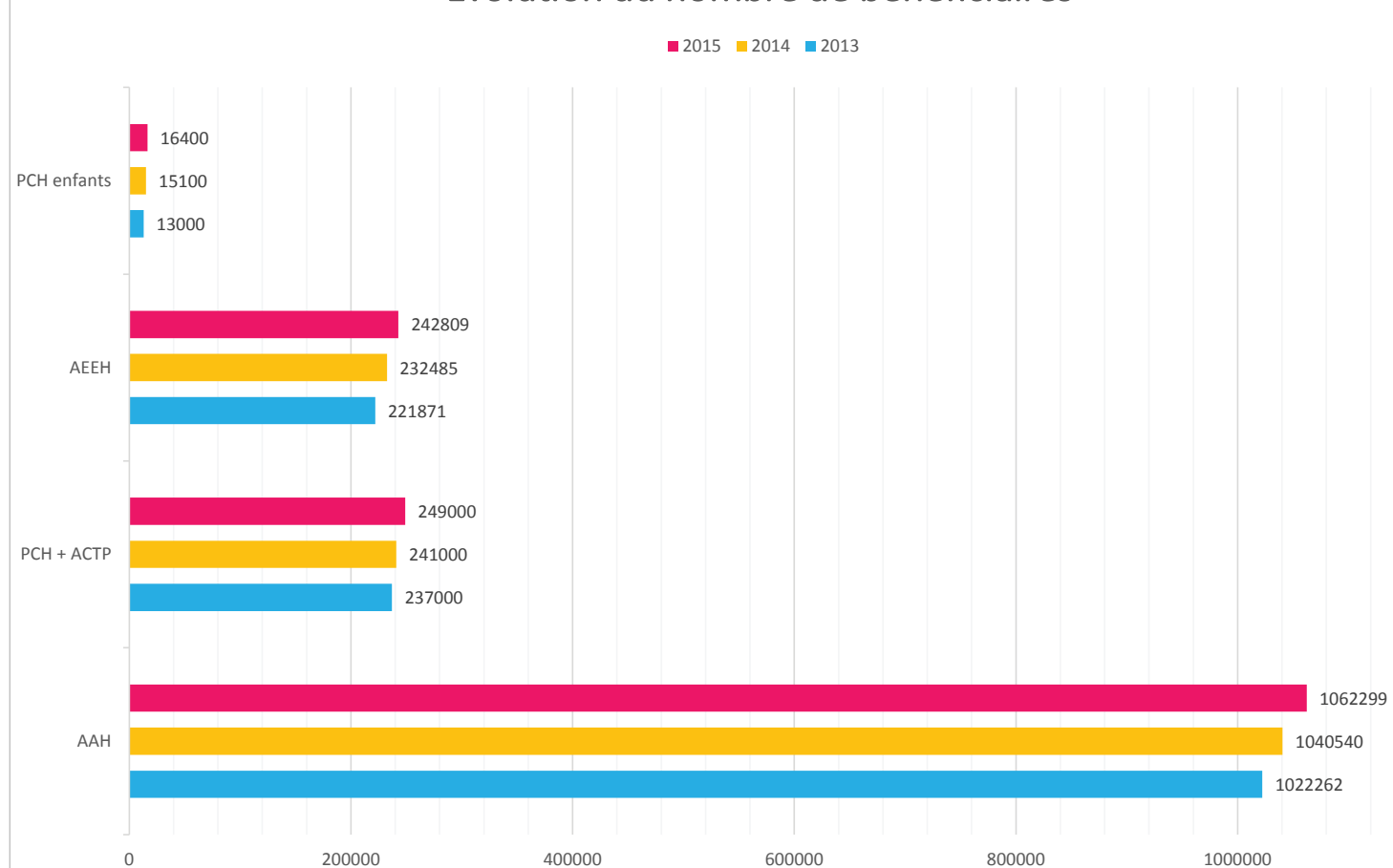
1 062 299 personnes sont bénéficiaires de l'AAH en 2015⁶.

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

242 809 personnes sont bénéficiaires de l'AEEH en 2015⁷.

En 2015, **16 400** enfants de moins de 20 ans bénéficient de la PCH⁸.

Évolution du nombre de bénéficiaires



5 DREES, Résultats de l'enquête trimestrielle de la PCH n° 4-2013, n° 4-2014 et n° 4-2015

6 CNSA, Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2016, juin 2016

7 CNSA, Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie 2016, juin 2016

8 DREES, Résultats de l'enquête trimestrielle de la PCH n° 4-2013, n° 4-2014 et n° 4-2015



III. LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

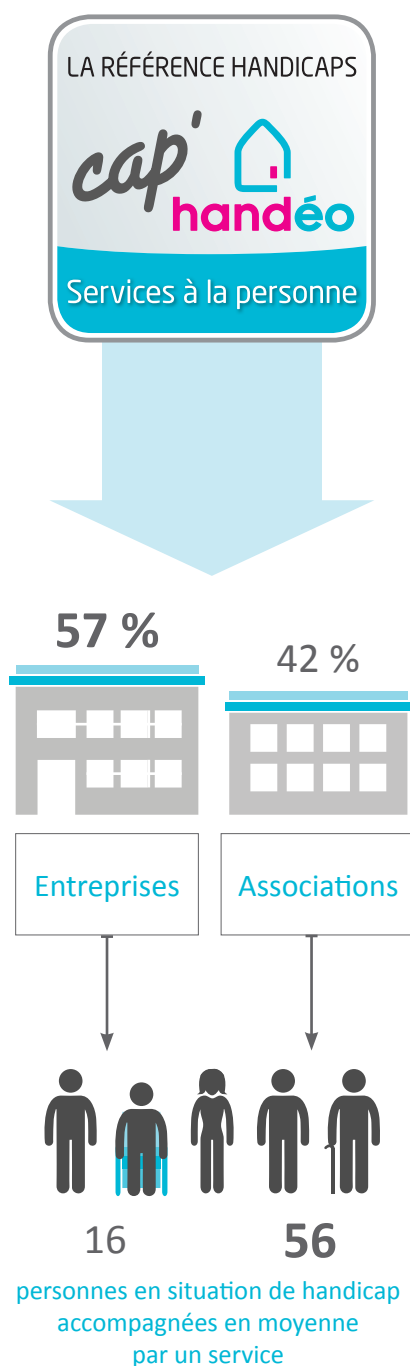
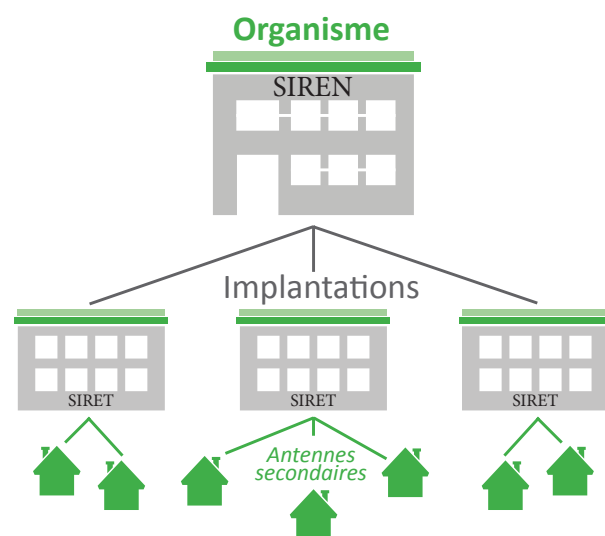
Dénombrer les services d'aide à domicile

Les services d'aide à domicile peuvent être dénombrés de 3 manières :

1) « **l'organisme** » correspond à l'ensemble des services qui sont réunis sous une même entité juridique et ayant le même numéro Siren (identifiant légal de la structure)

2) « **l'implantation** » ou « l'antenne principale » ou « l'agence » correspond à l'adresse physique du service d'un « organisme ». Cette adresse physique est matérialisée par un numéro Siret. Ainsi, un « organisme » a un seul numéro Siren et peut avoir plusieurs numéros Siret

3) « **l'antenne secondaire** » ou « le relais » ou « le centre » correspond à des lieux physiques distincts



61 % ont également une certification

ZOOM sur les labellisés Cap'Handéo*

L'annuaire Cap'Handéo recense 208 organismes labellisés, lesquels représentent 249 implantations et plus de 270 antennes secondaires (septembre 2016).

42 % des services sont des associations et 57 % sont des entreprises ; les mutuelles représentent 1 % des services labellisés. Cependant, sur l'ensemble des heures prestataires réalisées auprès de personnes en situation de handicap par un service labellisé, 57 % le sont par des associations (-2 points par rapport à 2015) et 42 % par des entreprises (+2 points par rapport à 2015).

61 % des services labellisés ont également une certification (NF service, Qualicert ou Qualisap).

En moyenne, un service d'aide à domicile labellisé accompagne 33 personnes en situation de handicap (16 pour les entreprises et 56 pour les associations).

Champ : 208 organismes labellisés Cap'Handéo
Source : extraction septembre 2016 base Cap'Handéo

III. LES SERVICES D'AIDE À DOMICILE

8 500



services d'aide et
d'accompagnement
à domicile

Nombre de services

Le rapport d'information n° 575 (2013-2014) des sénateurs Jean-Marie Vanlerenberghe et Dominique Watrin faisait état en 2014 de **8 563 organismes de services agréés ou autorisés**, recensés sur la base nOva⁹.

L'article 47 de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (dite loi ASV, promulguée le 28 décembre 2015) a mis fin au régime du droit d'option en mettant en place le régime unique de l'autorisation. Les services qui étaient agréés et qui accompagnaient des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des familles fragilisées sont réputés être aujourd'hui autorisés.

Nombre d'heures

371 millions d'heures d'interventions ont été facturées par les organismes prestataires, dont 29 millions (8 %)¹⁰ d'heures pour accompagner des personnes en situation de handicap¹¹.

1/10^e



des heures d'interventions
se font auprès de personnes
en situation de handicap

Zoom sur les labellisés Cap'Handéo

Sur le total des heures prestataires réalisées par les services labellisés, **19,5 % sont destinées aux personnes en situation de handicap (+0,5 point par rapport à 2015)**, soit deux fois plus que la part nationale.

14 %¹² des heures prestataires auprès d'une personne en situation de handicap sont réalisées par un service labellisé Cap'Handéo (-1 point par rapport à 2015).

Champ : 208 organismes labellisés Cap'Handéo
Source : extraction septembre 2016 base Cap'Handéo

⁹ Nova est une base de données qui regroupe l'ensemble des informations sur les organismes de services à la personne en France et qui représente un outil de suivi pour le secteur.

¹⁰ 8 % prend uniquement en compte la prestation d'« assistance aux personnes handicapées »

¹¹ DARES Analyses, *Les services à la personne en 2014*, n°09, février 2016

¹² 14 % prend uniquement en compte la prestation d'« assistance aux personnes handicapées »



Méthodologie du baromètre HANDÉO'SCOPE

Le **baromètre HANDÉO'SCOPE** est une photographie issue des données existantes et disponibles à un moment donné. Il est également alimenté par les travaux de l'**Observatoire national des aides humaines** qui permettent de mieux comprendre les attentes et les besoins des personnes en situation de handicap vivant à domicile. Et ce quels que soient l'origine du handicap (de naissance, acquis, lié à l'âge), le statut de l'aide humaine (familiale, professionnelle, bénévole) et le lieu d'habitation.

L'HANDÉO'SCOPE publie quatre baromètres par an :

- **Un baromètre annuel** sur le triptyque « handicap - aides humaines - domicile »
- **Trois baromètres thématiques** à partir des enquêtes réalisées par l'Observatoire

L'Observatoire national des aides humaines

Les situations de handicap peuvent survenir à la naissance, être acquises avant 60 ans ou après, présenter des différences selon le degré d'autonomie, le type de déficience (moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique, polyhandicap), la pathologie (Alzheimer, Parkinson, VIH, Huntington, cancer, myopathie, psychose, etc.) et être évolutives.

Au regard de cette diversité, l'objectif de l'Observatoire est de réaliser **des études qui fournissent aux personnes en situation de handicap** (et à leurs proches aidants) **des connaissances** sur les aides humaines et sur l'autonomie afin de renforcer leur pouvoir d'agir à domicile.

En mesurant les écarts entre l'offre de prestations favorisant l'accessibilité de la vie dans la cité et les besoins des personnes handicapées vivant à domicile, l'Observatoire est aussi **un outil de gouvernance pour les services d'aide à domicile** ou les services contribuant à la qualité de vie à domicile (aides au transport, aides techniques, etc.), **les fédérations et réseaux** du secteur du domicile et du handicap, le secteur institutionnel médico-social et sanitaire et **les pouvoirs publics**.

L'Observatoire favorise la structuration et le développement d'une **offre adaptée et compétente** à partir d'une réflexion collective associant une pluralité de points de vue sur les actions à développer et à valoriser au regard des contraintes et des enjeux, parfois en tension, entre aides humaines, domicile et handicap.

C'est pourquoi l'Observatoire est conçu comme **un espace collaboratif et coopératif** associant les différents acteurs du secteur, et comprend deux instances : **le Comité d'orientation et le Conseil éthique et scientifique**. Le Comité d'orientation définit le programme pluriannuel de recherche, tandis que le Conseil éthique et scientifique veille à la rigueur méthodologique et au respect de l'éthique.

MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE



[illegible]



bien vivre
chez soi
et dans
la cité



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !



OBSERVATOIRE PORTÉ PAR HANDÉO
www.handéo.fr